

# Notes de Limnobiologie

## XVII. — La Truite de mer (*Salmo trutta* L.) existe-t-elle en Belgique ?

PAR

J. A. LESTAGE

Qu'est-ce que la Truite de mer ?

A consulter les auteurs ayant quelque compétence, on s'aperçoit que le problème de l'origine des Salmonidés est encore loin d'être tranché, et les divergences d'opinion laissent supposer qu'il ne le sera jamais. Sait-on seulement ce qu'est en réalité la "Truite de mer", qui peut s'enorgueillir de la multiplicité de ses noms ?

Suivant les uns, ce serait le type ancestral dont les dérivés, notamment la Truite commune (*Salmo trutta fario* L.), ne seraient que des "mutations à nanisme" par suite de leur passage de l'eau salée (= milieu eutrophique) à l'eau douce (= milieu oligotrophique).

Pour d'autres, c'est, au contraire, la Truite commune (*Salmo fario* L.) qui est le type originel, et la Truite de mer n'en serait qu'une race (*Salmo fario trutta* L.) qui, ayant réussi à s'adapter secondairement à la vie marine (= milieu eutrophique), nous offre un exemple de "mutation à gigantisme", dont le Saumon (*Salmo salar* L.) serait un autre exemple, mais plus accentué, car lui aussi doit se rattacher à *Salmo fario* (1).

Certains affirment que *Salmo fario* proviendrait de *Salmo salar* ayant abandonné le milieu marin, et *Salmo trutta* serait un intermédiaire entre les deux (2).

L'opinion qui semble la plus répandue aujourd'hui isole le Saumon

(1) ROULE, L. — *Etude sur le Saumon des eaux douces de France*, 1920.

(2) LAMEERE, A. — *Les Animaux de Belgique*. (*Bullet. Nat. belges*, 1935).

et admet que la Truite de mer (*Salmo trutta* L.), la Truite commune (*Salmo trutta forma fario* L.) et la Truite des lacs (*Salmo trutta forma lacustris*) (1) ne sont que des formes d'une seule espèce ubiquiste dont la taille et la livrée sont sous la dépendance de la valeur qualitative et quantitative de la sité, donc de l'eutrophie ou de l'oligotrophie biotopiques.

Espèces, races, variétés, origine marine ou dulcicole, adaptation secondaire à tel ou tel milieu, migrations souvenir de l'origine première, potamotoquie ou sédentarisme perpétuel, tels sont quelques-uns des problèmes qui exercent toujours la sagacité des ichtyologues, et qui font, d'autre part, l'objet des recherches des salmoniculteurs modernes, parce que ces problèmes scientifiques posent des problèmes économiques dont la valeur n'échappe à personne. En voici quelques-uns.

\* \*

Les Danois ont réussi à provoquer l'holobiose du Saumon en eau douce, et voilà 12 ans que cela dure (2).

On étudie s'il n'y aurait pas avantage à substituer dans les élevages la Truite de mer à la Truite commune (3).

Cette transformation biotopique aurait, dit-on, l'avantage de libérer les trutticulteurs de la coûteuse obligation de conserver et d'entretenir un cheptel de géniteurs de *fario*; elle procurerait en abondance et à bon compte des œufs provenant de reproducteurs sauvages et non dégénérés, des œufs d'une telle résistance que leur transport est assuré, sans dommage, pendant plus de 2 heures, avant de les féconder; elle permettrait d'utiliser à cet effet des mâles de *fario* en cas d'absence de ceux de *Salmo trutta*.

Malheureusement, ces considérations se heurtent à un fait : la dévalaison des descendants immersés en milieu libre. L'expérience désastreuse faite en Suisse (4) constitue un argument dont la valeur ne peut être niée.

(1) C'est la nomenclature de NIETSCHE-HEIN-RÖHLER, dans *Die Süsswasserfische Deutschlands*, 1932.

(2) Cfr. *Ferskvandfiskeribladet*, 1931, n° 6, p. 103, et *Renseignements des Pêcheries Canadiennes*, VIII, 1936, n° 35.

(3) BAHR, Kl. — *Meerforellen als Besatz in Forellennwirtschaften*. (*Allgm. Fischer. Zeitg.*, 1936, p. 152). Ce problème avait déjà été posé par VOGEL (*Ausführliches Lehrbuch der Teichwirtschaft*, Bautzen, 1898, 1900, 1904), approuvé par les uns, ARENS notamment, et critiqué par d'autres, comme VON DEM BORNE (*Kunstliche Fischzucht*, 1905). Voir aussi dans *Bullet. franç. Piscicult.*, 1936, n° 102, p. 158.

(4) Cfr. *Le Pêcheur Suisse* (Rapport du Dr STEINMANN), I, n° 8, 1937, p. 100. Voir aussi : La Truite de mer en salmoniculture, dans *Bull. franç. Piscicult.*, 1936, n° 102, p. 158.

Un troisième problème, envisagé et mis à l'essai, consiste à réadapter la *fario* à la vie marine, en utilisant à cet effet des eaux à faible salure, la Baltique, par exemple, milieu eutrophique, riche en Crustacés de la zone littorale, où manquent les plus dangereux ennemis des alevins de Salmonidés. La réussite de cette adaptation contribuerait à remédier à la raréfaction ou à la disparition du Saumon (1).

Tels sont, en raccourci, les problèmes que pose aujourd'hui la Truite de mer.

\* \* \*

La Truite de mer ne fréquente plus guère actuellement que les tributaires de la Mer du Nord et de la Baltique. Elle est restée abondante en Angleterre et surtout en Ecosse. D'après KREITMANN (2), "on la trouve encore, en France, dans les fleuves et rivières côtiers de la Manche, mais elle se serait raréfiée au-delà du Finistère". En 1884 elle était si commune dans le Wimereux et la zone marine voisine de ce cours d'eau que GIARD l'utilisait comme matériel d'étude (3).

Si l'on accorde foi à ce qu'écrit M. ANDRÉ, il a "capturé ce Salmonide dans un petit affluent du Rhône, dans le département de l'Isère, où nulle autre truite ne paraissait" (4).

Dans le Rhin, la Truite de mer n'arriverait actuellement qu'à peine à l'embouchure du Main, laissant le Saumon continuer seul sa route vers la Suisse, où "rares sont ceux qui y parviennent à cause des trop nombreux obstacles accumulés par l'homme" (KREITMANN).

Par contre, elle pénètre loin dans l'Elbe, la Fulda, l'Oder, où ses frayères coïncident avec celles du Saumon; dans la Vistule elle cohabite avec ce dernier, mais elle l'abandonne à son entrée dans la Dunajec où elle met un an pour parcourir les 1.200 km. qui la séparent de ses frayères. Les Polonais en profitent pour poursuivre, avec succès la propagation artificielle de ce potamotope.

Nous parlerons plus loin de la Truite de mer en Hollande, à propos de l'affirmation de DE SÉLYS LONGCHAMPS qui niait la présence de ce

(1) Cf. *Fischer. Zeitg.*, 1932, p. 324, 349, 362. *Badische Fisch. Zeitg.*, 1932, p. 110. *Bullet. franç. Piscicult.*, 1932, p. 158.

(2) KREITMAN, L., Note sur la Truite de mer. (*Bull. franç. Piscicult.*, 1934, p. 242).

(3) GIARD, A., Sur quelques particularités éthologiques de la Truite de mer. (*C.R. Acad. Sc. Paris*, 1889, p. 236.)

(4) Cf. *Au Bord de l'Eau*, 3<sup>e</sup> année, n° 28, 1937, p. 12. L'auteur dit qu'"il n'y a aucune erreur possible".

Poisson dans ce pays, affirmation erronée qui influenza évidemment les ichtyologues belges.

*Salmo trutta* a-t-il existé en Belgique ?

On le croyait si bien jadis, officiellement tout au moins, que la loi sur la pêche stipulait les époques où la capture de ce Poisson était autorisée "dans les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables". La dimension légale était fixée. Encore en 1913, l'Arrêté Royal du 31 mai annonçait qu'un permis spécial de 25 francs serait désormais obligatoire à partir du 1 janvier 1914 pour pêcher le Saumon et la Truite de mer (1).

Du côté administratif il n'y avait donc aucun doute sur la présence de ce dernier Poisson en Belgique.

Y avait-il quelque opposition du côté des savants ? J'ai lu qu'un litige était survenu entre l'Etat et les marchands de Poissons à propos de la vente et du transport d'un Salmonide dénommé "Truite saumonée". Une commission fut nommée. Le baron DE SÉLYS LONGCHAMPS, qui la présidait, reconnut qu'il ne s'agissait pas de la Truite de mer.

A BLANCHARD, qui écrivait que ce Poisson "se pêche dans la Meuse" (2), DE SÉLYS LONGCHAMPS répondait qu'"il est encore douteux s'il se rencontre dans ce fleuve" (3). Peut-être l'opposition concernait-elle des parties différentes, française et belge, de la Meuse. En tout cas, un autre auteur belge de la même époque, GENS, écrivait que "cette Truite doit sans doute fréquenter la Meuse et ses affluents, mais elle y paraît fort rare et confondue par les pêcheurs avec le Saumon" (4). Il y a là des suppositions et des affirmations assez contradictoires; pourtant, le Gouvernement les adopta en bloc, à moins que ce soit l'inverse, puisque l'on peut lire dans un petit ouvrage publié en 1902 sous les auspices du Ministère de l'Agriculture, Département des Eaux et Forêts : "*Salmo trutta* (*Salmo saumoné*, truite de mer, truite saumonée, saumon argenté) ne se rencontre que dans la Meuse où il est très rare" (5).

(1) Règlement général de la pêche en Belgique. Edition de la Société centrale pour la protection de la pêche fluviale, 1914.

(2) BLANCHARD, E., *Les Poissons des eaux douces de France*, 1880, p. 471.

(3) DE SÉLYS LONGCHAMPS, Edm., Révision des Poissons d'eau douce de la faune belge (*Bull. Acad. Roy. Belg.*, XIV, 1887). Je remercie vivement M. Marc DE SÉLYS LONGCHAMPS qui a bien voulu me faire don d'un exemplaire de ce rarissime ouvrage.

(4) GENS, E., *Notions sur les Poissons d'eau douce de la Belgique*, Bruxelles, 1887, p. 13.

(5) Dispositions légales et réglementaires régissant la pêche fluviale en Belgique, Bruxelles, 1902.

Il est très probable que la confusion, faite à cette époque, entre les diverses Truites provenait de ce que l'on ignorait l'origine de cette saumonisation "qui n'est pas rare et qui s'observe chez des individus pris au milieu de ceux à chair blanche" (DE SÉLYS LONGCHAMPS). Du fait que les vraies Truites de mer vendues sur les marchés publics avaient "cette chair un peu jaunâtre ou rosée", on pouvait croire que toute Truite ayant la chair ainsi colorée était une Truite de Mer.

Vers la même époque, KOLTZ, mentionnant la grande abondance du Saumon dans le Grand Duché du Luxembourg (en moyenne 6500 pièces par an, pesant 18000 kilos), faisait valoir l'importance des transactions provenant de la vente du frai fécondé et l'utilisation de la *fario* pour féconder les œufs, "ce qui a créé un Poisson sédentaire, aujourd'hui répandu sous le nom de "Truite saumonée" (1). Et pendant longtemps on traita ce Poisson comme "un métis de Truite et de Saumon".

On est mieux informé aujourd'hui sur les causes de cette saumonisation due à l'ingestion répétée de Crustacés, notamment de Gammares (*Gammarus pulex* L.), par les Salmonidés, et de Daphnies et de Gammares par les autres Poissons, saumonisation qui disparaît avec l'alimentation qui la provoque.

Il ressort de ce qui précède que l'on croyait bien à l'existence de la Truite de mer en Belgique, puisque la loi régissait sa capture, mais on la supposait rare. Ce qui avait influencé DE SÉLYS LONGCHAMPS, c'est que "M. VAN BEMMELEN ne l'admet pas parmi les poissons des côtes de la Hollande" (2). Est-ce pareille affirmation, dont on verra plus loin la fausseté, qui influença aussi les auteurs postérieurs ? En 1895, LAMEERE déclarait que "la Truite de mer ne se trouve pas dans nos régions" (3). En 1915, l'auteur du chapitre sur les Salmonidés dans *La Pêche fluviale en Belgique* copiait textuellement la *Faune de Belgique* (3).

Malgré ces affirmations apodictiques, l'Administration de la Pêche réservait tout au moins l'avenir, puisque l'Arrêté Royal du 13 mars 1936 sur la pêche fluviale (ch. III, art. 17) parle encore des engins employés pour la pêche du Saumon et de la Truite de mer.

\* \* \*

(1) KOLTZ, Notice statistique sur les bois, la chasse et la pêche dans le Grand-Duché de Luxembourg, 1890.

(2) LAMEERE, A., *Faune de Belgique*, I, 1895, p. 57.

(3) *La Pêche fluviale en Belgique*, 1915, p. 106.

Quand j'eus fait connaître cette documentation, scientifique et officielle, au savant étranger qui désirait savoir la quantité annuelle de Truites de mer prises chez nous, il me répondit : "Sur quoi se base-t-on pour expliquer l'absence de ce Poisson dans les eaux belges, alors que le Saumon ne les a pas abandonnées" ?

A ce sujet nous manquons totalement de données scientifiques. BLANCHARD écrivait en 1880 que "la Truite de mer est bien moins étudiée que le Saumon". Ce n'est plus tout à fait exact depuis que l'on a compris l'importance économique de la première, mais c'est vrai que l'histoire du second nous est beaucoup plus familière. Les raisons en sont nombreuses : il y a, surtout, l'abondance du matériel, l'engouement pour la pêche du Saumon, l'importance de son rendement, l'intérêt des recherches scientifiques, etc. ; la Truite de mer n'offre rien de comparable en beaucoup d'endroits, et les revues halieutiques sont d'accord pour admettre que ce Poisson "se capture rarement à la ligne". C'est surtout vrai chez nous, où la pêche du Saumon en Meuse rapportait avant 1914 quelque dix millions de francs par an (1), mais où l'on ne pêche guère les Truites en Meuse, bien qu'il y en ait, comme on le verra plus loin.

Ce qui permet de ne pas exclure à priori *Salmo trutta* de ce fleuve, c'est que, en 1924, on en trouva un dans la Berwinne (2), au cours d'une pêche effectuée en novembre-décembre pour capturer des Saumons devant être mis en incubation à la pisciculture hollandaise de Gulpen (3). Nul commentaire n'accompagnait cette capture, sauf celle-ci : "on la remit à la rivière" (4). D'où venait cet individu ? Etais-il seul ? Etais-ce un égaré ayant suivi des Saumons dans leur montée ? Les avait-il rencontrés en Meuse ou dans la mer ?

ROULE a dit que "la Truite de mer effectue sa montée peu après les migrations d'automne des grands reproducteurs", et j'ai lu que "ce Poisson est si friand des œufs du Saumon que l'on a observé en Angleterre que ce Salmonide diminuait dans les fleuves où la Truite de mer se multiplie" (5). Ceci pose la question de savoir si

(1) Depuis 1928, la montée des Saumons en Meuse fut nulle ; aucun ne fut signalé depuis 1932 ; en 1937, ce poisson réapparait (voir *Pêche et Pisciculture*, 47<sup>e</sup> année, n° 8, 1936, p. 169, et numéros divers).

(2) La Berwinne est une rivière d'environ 30 km., naissant à Clermont-Aubel et se jetant dans la Meuse à Visé.

(3) Cfr. *Pêche et Pisciculture*, 1925, p. 103.

(4) Sa place logique était au Musée d'Histoire Naturelle, puisque ce poisson était considéré comme une rareté.

(5) Cfr. *Dispositions légales et réglementaires régissant la pêche fluviale en Belgique*, Bruxelles, 1902, p. 105.

les voies migratrices de ces deux potamotoques sont, chez nous, identiques ou différentes.

D'après ROULE, les migrations de *Salmo trutta* ne sont peut-être pas analogues à celles de *Salmo salar*, et le premier ne s'éloigne pas trop du littoral. KREITMANN écrit que "l'adolescence de *S. trutta* se passe en mer, aussi bien dans les estuaires, sur les côtes, qu'au large, et c'est au stade adulte qu'il reprend, en sens inverse, son premier voyage pour remonter les fleuves et affluents à la recherche des frayères. Il va généralement moins loin que le Saumon, ses exigences étant moindres à ce point de vue". Nous avons vu qu'il y avait des exceptions, même notables, comme dans la Dunajec, et nous avons d'autres preuves que "la Truite de mer paraît se plaire, aux lointains périls". En effet, des *S. trutta* capturés à l'état jeune (Truitelles) en Ecosse et marqués furent repris sur les côtes allemandes. Evidemment nous ne savons pas si ces Poissons sont toujours restés au large. "La Truite de mer interrompt assez fréquemment son séjour en mer pour séjournier par intervalles dans les estuaires". Il en résulte une croissance du développement dans le milieu marin eutrophique, un ralentissement dans le milieu dulcicole oligotrophique. Les scalimètres le constatent, en avouant que "la détermination de l'âge n'est pas facilitée par l'humeur vagabonde de ce Poisson qui le fait passer trop facilement d'un milieu à l'autre".

Si l'on admet que *S. trutta* est plutôt limicole que pélagique, plus sédentaire dans un sens que *S. salar*, son comportement est-il très différent de celui du second hantant les mêmes parages ?

On connaît la théorie qui déclare que les Saumons retrouvent parfaitement l'estuaire du fleuve, de la rivière dont il sont sortis et dans lequel ils pénètrent plus tard pour satisfaire leur anadromie. Il y avait des races de Saumon spécifiques à chaque fleuve et rivière côtiers. Admise par les uns, combattue par les autres, cette théorie a trouvé un défenseur en LE DANOIS. Pour bien la comprendre, il faut, d'après le savant français, se rappeler ce que furent autrefois les fleuves dont nous ne connaissons que des restes aujourd'hui, et que nous appelons le Rhin, lequel se jetait alors dans la mer quelque part entre le "Kinnaird Head" et Stavanger, l'Elbe, le Weser, l'Ems, la Somme, la Tamise et autres cours d'eau d'Angleterre qui en étaient les affluents, la Seine, qui recevait les eaux de la Rance, en France, de l'Avon, en Angleterre, et se jetait dans la mer à quelque 500 km. de son embouchure actuelle. Grâce au fait que le cataclysme qui

provoqua l'effondrement des terres anciennes et l'isolement de l'Angleterre fut assez lent, le relief du sol se conserva relativement bien, et l'ancien parcours de ces cours d'eau s'est plus ou moins maintenu. Ce serait donc dans la section, aujourd'hui invisible, de ces fleuves et rivières, où l'eau a une salure différente parce que les nappes ne se sont pas mélangées entre elles depuis des siècles, que les Saumons vont et viennent, s'y alimentant de proies copieuses, et séjournant dans ces vallées marines aussi longtemps que la maturité sexuelle ne les force pas à les abandonner, à faire le chemin inverse qui les conduira dans les parties dulcicoles actuelles où se sont conservées les frayères millénaires.

Ainsi les Saumons retrouvent-ils facilement leur milieu natal, puisque, en somme, ils ne l'ont pas quitté ; en outre, en plus du relief géographique sous-marin qui délimite leur domaine thalassique, ils sont guidés par la différence de la salure des eaux qui remplissent le thalweg immergé.

C'est le cas pour la Meuse (1) et aussi pour l'Escaut ; la première a évidemment reçu et reçoit encore des *Salmo trutta*, et, si rares que soient les documents actuels, ils n'enlèvent rien du fait d'autrefois. Le second recélait aussi ce Poisson, où on le retrouve encore "accidentellement" dans son estuaire (2).

Signalons encore que les documents officiels concernant les enquêtes sur la pêche maritime mentionnent toujours la Truite de mer, le "zalm".

Qu'il y ait des Salmonidés dans la Meuse belge ne fait aucun doute. J'ai publié une note à ce sujet (3), et M. FOCAN, sous-inspecteur des Eaux et Forêts à Dinant, m'a affirmé qu'on en avait capturé en 1936, dans les 35 km. de son cantonnement, environ 40 kilos, et certains exemplaires atteignaient 4 et 8 livres.

J'ai amorcé récemment une enquête afin de savoir exactement à quelle ou quelles espèces on avait affaire (4), car les avis sont assez partagés sur la spécificité des "truites saumonées" que l'on prend dans la Meuse namuroise.

Pour avoir toute certitude sur les espèces de Truites qui hantent la Meuse, la Berwinne, le Viroin, deux affluents de la première, et sur celles que, par accident, on récolte à l'estuaire de l'Escaut, où quelque chose peut encore les attirer, il faudrait pouvoir les étudier

(1) Voir WILLEM, V., *Pêche et Pisciculture*, 1920, XI, p. 213.

(2) GILSON, G., *Les Poissons d'Ostende*, 1921, p. 30.

(3) Cfr. *Pêche et Pisciculture*, 1937, p. 156.

(4) LESTAGE, J. A., *Les Truites de la Meuse* (*Pêche et Piscicult.*, 1937, p. 179).

avec tout le soin que nos ancêtres mettaient à déchiffrer les nombreux hybrides ichtyens dont plusieurs furent longtemps d'authentiques espèces.

C'est la seule façon de savoir si *Salmo trutta* existe chez nous, si le Ministère de l'Agriculture (Service des Eaux et Forêts) a eu raison de le maintenir parmi nos composantes poissonnières, ou bien si les savants ont vu juste en l'éliminant radicalement.

La confusion que l'on dit avoir été générale jadis entre *Salmo trutta* et d'autres Salmonides n'est plus possible aujourd'hui, grâce aux travaux des salmonologues, notamment de C. V. OTTERSTROM (1).

En tout cas, on ne peut plus faire état de l'argument mis en avant par DE SELYS LONGCHAMPS, à savoir que la Truite de mer n'existe pas en Belgique parce qu'elle était inconnue en Hollande, selon les dires de VAN BEMMELLEN. Je ne pouvais mieux le savoir qu'en m'adressant au Dr REDEKE, qui a bien voulu me faire la grâce des renseignements suivants, dont je le remercie sincèrement : "Cette espèce, m'écrivait mon savant confrère, le 16 avril dernier, n'est nullement rare chez nous. Au contraire, on la pêche régulièrement dans le Rhin et la Meuse, ainsi qu'aux embouchures, surtout l'été. Nos pêcheurs la connaissent sous les noms de "schotealm", "schotje", ce qui veut dire "saumon écossais". Pour vous donner une idée de sa fréquence, je cite les tableaux suivants extraits des *Jahrenfers over de Visscherij gedurende het jaar 1936* (La Haye, 1937) :

1932,	1750	pièces,	soit	1765	Kgs.
1933,	659	"	"	685	"
1934,	512	"	"	483	"
1935,	431	"	"	416	"
1936,	298	"	"	271	"

M. REDEKE me dit que d'autres renseignements pourront être recueillis dans une étude publiée par son beau-père le Dr P. P. C. HOEK en 1892 (2).

Laissons de côté l'étude critique des facteurs, naturels ou humains, qui ont provoqué la sensible réduction du rendement de *S. trutta* en Hollande, pour ne retenir que la disparition de l'argument d'autorité qui influença certainement DE SELYS LONGCHAMPS, et très probablement les auteurs postérieurs, pour leur faire éliminer ce Salmonide

(1) OTTERSTROM, C. V., Saumon et Truites. Directives pour leur différenciation. (*Bullet. franç. Piscicult.*, 1935, pp. 89-98, 26 fig.).

(2) HOEK, P. P. C., Sur la Truite de mer du Rhin. (*Tijdschr. Nederl. Dierkund Vereenig.*, (2), III, 1892, pp. 243-266, pl. 9 et 10).

des composantes, à tout le moins possibles, de l'ichtyofaune de la Belgique ; il se pourrait, en effet, que ce ne fût pas le cas autrefois, et que, d'un autre côté, la capture accidentelle de 1924 dans la Berwinne ne soit qu'un rappel de l'arrivée, plus massive et normale alors, des *S. trutta* dans le bassin mosan, en compagnie de cet autre potamotroque qui est le *Salmo salar*.

Il serait à souhaiter que MM. les Forestiers, en établissant leurs statistiques de pêche, puissent attirer l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait à différencier les Salmonidés capturés dans les eaux de leur ressort.

C'est souvent grâce à de simples pêcheurs que se sont enrichies les connaissances des limnobiologistes.

(*Laboratoire de Recherches hydrobiologiques*).